



CEREMONIE DU 14 JUILLET

A l'occasion de la Fête Nationale, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal invitent l'ensemble de la population, les enfants des écoles, les Présidents de Clubs et Associations, ainsi que le corps des Sapeurs Pompiers au dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts le jeudi 14 juillet.

Le rassemblement du cortège est prévu à 11h – Place de la Mairie. Après le défilé, Monsieur le Maire remettra diverses récompenses à la salle des fêtes.

Un apéritif clôturera cette manifestation.

DECISION DU MAIRE REJETEE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Comme évoqué lors d'un conseil municipal, malgré une jurisprudence défavorable, M. le Maire a émis un avis d'opposition à la demande d'implantation d'un pylône de 18 mètres de hauteur et d'armoire technique, à proximité de la cave coopérative, sur un terrain privé, en entrée d'agglomération et à proximité immédiate d'habitations.

A la demande de la société Free Mobile, le Tribunal Administratif a statué en référé sur ce refus. Par ordonnance, le juge des référés du Tribunal Administratif de Montpellier a rendu sa décision.

Considérant :

- d'une part, l'intérêt public qui s'attache à la couverture du territoire national par le réseau de téléphonie mobile,
- d'autre part, que l'implantation du projet en entrée de ville, à proximité d'habitations existantes, n'était pas une raison suffisante pour s'opposer à sa réalisation,

il a ordonné :

- de suspendre la décision d'opposition,
- de réexaminer la déclaration préalable dans un délai d'un mois,
- de condamner la commune au versement de la somme de 1000 €.

Dans son refus au projet d'implantation de ce mât de Free Mobile, M. le Maire souhaitait mettre en évidence le droit de précaution vis-à-vis de la santé des populations situées à proximité immédiate du futur mât, mais aussi à préserver l'aspect environnemental de l'entrée du village. A notre regret, les juges en ont décidé autrement.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le **mardi 19 juillet.**

Inscription en Mairie, au plus tard, **le vendredi 15 juillet.**

DECHETERIES

Les déchèteries de THUIR et de TROUILLAS seront fermées toute la journée le jeudi 14 juillet

PLAN CANICULE

Comme chaque année, à l'initiative du Centre Communal d'Action Sociale, un registre nominatif des personnes isolées (âgées ou handicapées) de la commune est mis en place. Les administrés souhaitant y figurer sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie ou au 04.68.53.06.17.

D'autre part, une plate-forme téléphonique nationale « Canicule info service » est mise en place jusqu'au 31 août au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

FEUX DE LA SAINT JEAN

Chaque année, la nuit du 23 juin est l'occasion pour chaque village de Catalogne et au-delà de se retrouver pour un moment de convivialité et de partage autour de la flamme du Canigou. La Saint-Jean c'est avant tout la fête de l'amitié et du solstice d'été. Aussi, comme chaque année pour l'occasion, la municipalité avait invité la population à partager une grillade géante avant de se retrouver autour du feu de la Saint-Jean. Cette année encore c'est à la salle Marcel Malafosse qu'avait lieu cette manifestation. Une trentaine de bénévoles, parents, enseignants, pompiers, personnel communal et élus, ont ainsi œuvré toute la soirée pour satisfaire l'appétit de plus de 560 convives. Et c'est vers 22h qu'elle est enfin arrivée, celle que tous attendaient. La flamme, régénérée quelques heures plus tôt au sommet du pic du Canigou par 3 montagnards du cercle des jeunes, est descendue et a été distribuée dans chaque village des pays catalans. A Trouillas, elle a été escortée par une petite troupe d'enfants vêtus de blanc, sécurisés par les parents et entourés par la foule. Le cortège des porteurs de flamme a marqué une pause au centre de la salle pour écouter la lecture du message des feux de la Saint-Jean en Catalan puis en Français. Puis, il s'est dirigé vers le bûcher dressé pour l'occasion derrière la salle municipale. Les enfants ont ainsi pu ajouter leur fagot de sarments. Et comme le veut la tradition, Rémy ATTARD, le Maire de la Commune, accompagné de Mme DIEGO doyenne du village, sont allés allumer le brasier sous les yeux émerveillés d'un public ravi. Les flammes se sont élevées de plusieurs mètres sous les applaudissements de la foule. Un moment toujours magique et émouvant qui exprime les valeurs de fraternité portées par la culture catalane. Les enfants, encadrés par les pompiers et lance à la main, ont également pu participer à l'extinction des braises. La soirée aura rapporté environ 1800 € qui seront versés dans les caisses des écoles de la commune. Vins, fruits et légumes, large choix de pâtisseries étaient offerts gracieusement par les producteurs et parents d'enfants : un grand merci à tous pour leur contribution et leur participation à cette soirée dans la convivialité et la fraternité.

ASSOCIATION FA SI LA LIRE

- **CINEMA D'ETE**

Jeudi 21 juillet à 21h dans la cour de l'école maternelle avec au programme « La Vache ». Fatah, petit paysan Algérien n'a d'yeux que pour sa vache Jacqueline, qu'il rêve d'emmener à Paris, au salon de l'Agriculture. Lorsqu'il reçoit la précieuse invitation devant tout son village ébahi, lui qui n'a jamais quitté sa campagne, prend le bateau direction Marseille pour traverser toute la France à pied, direction Porte de Versailles.

L'occasion pour Fatah et Jacqueline d'aller de rencontres en surprises et de vivre une aventure humaine faite de grands moments d'entraide et de fous rires. Un voyage inattendu et plein de tendresse dans la France d'aujourd'hui.

- **TOURNEE D'ETE DU CAMION DES HISTOIRES**

Mardi 26 juillet de 10h à 12h au boulodrome municipal, l'occasion de partager un moment de lecture entre grands et petits.

ECOLE DE PETANQUE

Dimanche 12 juin à Alénia, se déroulaient les finales départementales de pétanque, catégories benjamins, minimes et cadets. L'école de pétanque de la Boule Trouillassenque y participait avec 6 équipes engagées. Les doublettes composées de Guillaume et Joey (cadets), Eric et Lisa Marie (minimes), Mathis et Mathias, Gwendoline et Morgane (benjamins), sans démeriter, n'ont pas réussi à s'extraire de poule. L'équipe Reda et Icky (benjamins) s'est hissée jusqu'en demi-finale, beau parcours ! Le meilleur résultat est à attribuer à la paire Justine et Lilian, qualifiés pour la ligue qui aura lieu à Sigean dans l'Aude les 17 et 18 septembre. Félicitations à ces jeunes en constante progression. La relève est assurée !

BUREAU D'ETUDES PRIGE INGENIERIE

M. David MAESO vous informe de l'ouverture du bureau d'études techniques : **PRIGE Ingénierie**. L'entreprise développe des prestations de qualité dans plusieurs domaines d'activité pour répondre aux exigences d'organismes privés, publics et des particuliers :

- **Urbanisme**
- **Ingénierie VRD**
- **Assainissement non collectif**
- **Campagnes de mesures**
- **Etude diagnostique et schéma directeur**

Ces offres de services étant susceptibles de vous intéresser, M MAESO David reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter tout éclaircissement complémentaire.

Contact : 06 38 78 47 35

Courriel : d.maeso@prige-ingenierie.com

Site : <http://www.prige-ingenierie.com/>

AVERTISSEMENT D'ENEDIS (ex ERDF)

Nous sommes informés de la présence sur notre département d'entreprises se référant indûment à Enedis pour la réalisation d'élagage chez les particuliers. Ces entreprises facturent directement des prestations à des tarifs prohibitifs, en dehors du respect de toutes règles de sécurité.

Enedis n'a pas commandé de travaux à ces entreprises.

Dans les Pyrénées Orientales, seules 3 entreprises (SERPE, ARF, SIDEM) travaillent pour Enedis et peuvent présenter un ordre de mission de leur part. Dans la plupart des cas, ces prestations sont prises en charge par Enedis.

Soyez vigilants. En cas de doute, contactez votre interlocuteur privilégié.

APPEL A LA GENEROSITE

Le local de l'association de distribution solidaire de repas de Thuir Solidarité a été entièrement détruit par un incendie.

Cette association lance un appel aux dons, notamment d'appareils électro-ménagers destinés à la conservation des denrées alimentaires, afin de pouvoir remeubler le nouveau local et poursuivre rapidement ses actions en direction des personnes en difficulté.

Merci par avance.

TAPAGE NOCTURNE

Durant l'été, pour profiter un peu de la fraîcheur du soir, diverses réunions familiales ou amicales se font en extérieur.

Veillez au respect du voisinage. Il serait dommage qu'une fête soit ternie par une intervention de la gendarmerie pour verbaliser des atteintes à la tranquillité publique.

Les bruits de voisinage, de jour comme de nuit, sont tolérés tant qu'ils ne nuisent pas au repos des autres.

Lois et civilité sont de rigueur.

Ainsi, après 22h, tous les bruits venant des activités de loisirs (sonos, piscines, jeux de ballons, etc...) doivent être modérés.

RAPPEL - PREVENTION DES INCENDIES/OBLIGATION DE DEBROUSSAILLAGE

Il est rappelé aux propriétaires des maisons d'habitation ou de terrains, situés en zone à risque, qu'ils ont obligation de débroussailler et d'éliminer toute la végétation herbacée qui a pu se développer ces derniers temps, sans quoi leur responsabilité sera engagée pour non entretien en cas d'incendie..

Pour connaître toutes les informations utiles dans ce domaine :

www.prevention-incendie66.com

RECENSEMENT MILITAIRE/JOURNEE PREPARATION A LA DEFENSE **BIENTOT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT – C’EST OBLIGATOIRE.**

Tout jeune (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pour effectuer cette démarche il est nécessaire de se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

Une « **ATTESTATION DE RECENSEMENT** » lui sera remise.

L'attestation de recensement est exigée pour se présenter à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique en attendant l'obtention du certificat de participation à la JDC.

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP ...

Important : En cas de déménagement, il est indispensable de communiquer sa nouvelle adresse afin de recevoir sa convocation.

Le site « mon.service-public.fr » met à la disposition des communes la démarche en ligne de recensement citoyen obligatoire.

Renseignements : support.partenaires@service-public.fr

CHIENS EN LIBERTE – DANGER

En cas d'accident, même bénin, causé par un chien en liberté, la responsabilité du propriétaire sera toujours engagée.

D'autre part les animaux qui sortent sans surveillance peuvent éparpiller le contenu des poubelles dans les rues ou souiller la voie publique !

Les propriétaires de chiens sont invités à :

- accompagner leur animal en sortie et tenu en laisse.
- réaliser un geste civique et efficace : ramasser leurs crottes !

Des sacs à crottes sont remis gratuitement au secrétariat de la Mairie.

Malgré les interventions constantes des agents communaux sur le domaine public (ramassage des déjections, désinfection et désodorisation des sites), l'incivisme récurrent de certains propriétaires reste difficile à juguler.

PIZZERIA « LE CANTERRANE »

Bruno et Magali informent leur aimable clientèle de leur déménagement imminent vers "LA PAILLOTE du CANTERRANE" sur le domaine de La Perdrix. La date officielle vous sera communiquée prochainement sur la vitrine du magasin et via facebook : pizzeria Le Canterrane.

Une soirée d'ouverture sera également organisée, tenez-vous prêt!

Parking, espace sécurisé, terrasse.....

Contact : 04 68 59 98 64

ASSISTANTE MATERNELLE

Une nouvelle assistante maternelle vient de s'installer sur la commune, il s'agit de :

Mme SEGARRA Sabrina – 17, rue de l'Orpin (Lot. La Colline) – Tél. : 06.88.10.39.55